



# Séance ordinaire

## Conseil municipal

**11 mai 2026**

**Tenue au complexe municipal  
Webdiffusée en direct**

**Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury**



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

**Bienvenue**

## **Séance ordinaire du conseil municipal**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention  
des membres du conseil**

### **Période de questions**

**Le conseil municipal valorise  
la participation citoyenne**

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct et publiée sur notre site Web. En y assistant, vous acceptez d'être filmés et enregistrés.



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

# ISA Statistiques des mises en chantier et projections

40 % des mises aux normes projetées sont complétées

	Rétroactives	2024	2025	Sous-total	2026	2027	2028	Total
Lac-Delage	1	6	2	9	6	4	3	22
Québec	13	61	100	174	100	100	101	475
Stoneham-et-Tewkesbury	64	134	124	322	144	146	146	758
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>201</b>	<b>226</b>	<b>505</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>1255</b>

## Investissements réalisés au 31 décembre 2025

	Subvention	Milieu	Totaux
Salaires et charges sociales	1 328 010 \$	442 125 \$	1 770 135 \$
Frais administratifs communs	24 050 \$	- \$	24 050 \$
Études et travaux IVP	251 757 \$	25 000 \$	276 757 \$
Mise aux normes ISA	11 092 718 \$	5 758 491 \$	16 851 209 \$
<b>Totaux</b>	<b>12 696 535 \$</b>	<b>6 225 616 \$</b>	<b>18 922 151 \$</b>

# **Bienvenue** Séance ordinaire du conseil municipal

**3. Période de questions**

**4. Adoption de l'ordre du jour**

**5. Acceptation des procès-verbaux  
des séances du 13 avril 2026 et du  
4 mai 2026**

## **Période de questions**

**Le conseil municipal valorise  
la participation citoyenne**

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct et publiée sur notre site Web. En y assistant, vous acceptez d'être filmés et enregistrés.



## 6 Dépôt du bordereau de correspondance

### MRC de la Jacques-Cartier

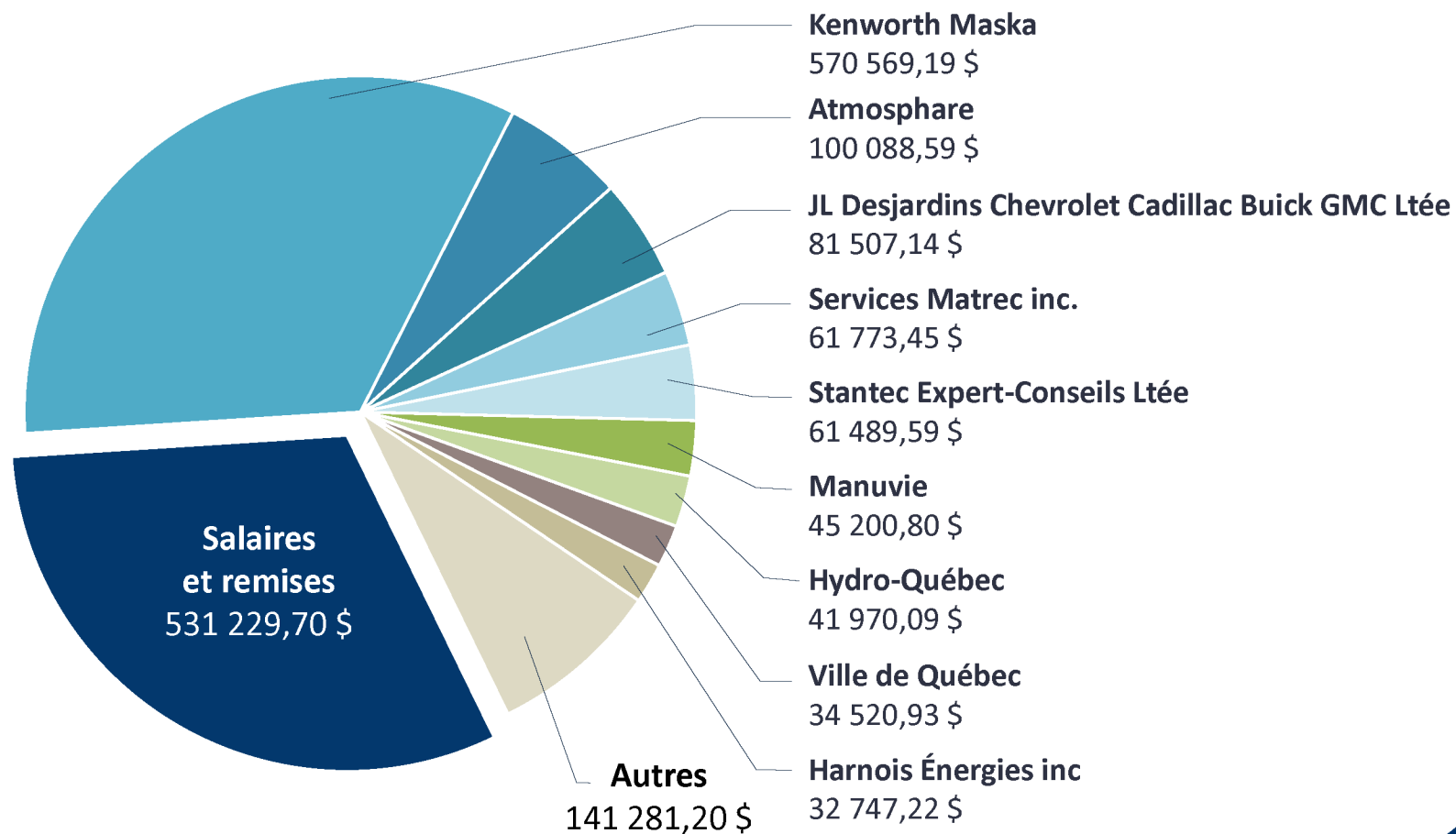
22 avril 2026

Procès-verbal de la séance du  
15 avril 2026

### Contexte

Anaïs Descoteaux, greffière adjointe, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de mai 2026 qui a été déposé aux membres du conseil.

## 7 Comptes déposés à la séance du conseil



Total  
des comptes  
fournisseurs  
**1 393 995,74\$**

Total  
des dépenses  
du mois  
**1 925 225,44\$**

## 8.1 Embauche d'une directrice des affaires juridiques et greffière

### Il est résolu

de nommer Anaïs Descoteaux au poste de directrice des affaires juridiques et greffière, poste contractuel à durée déterminée (remplacement d'un congé de maternité). La durée de l'emploi de madame Descoteaux sera du 1<sup>er</sup> juin 2026 jusqu'au retour du congé de maternité de madame Valérie Draws au printemps 2027.

### Contexte

Madame Descoteaux est actuellement greffière adjointe à la Municipalité et a déjà remplacé Mme Draws dans son poste de responsable du greffe de mai 2024 à juin 2025. Son rendement a été jugé plus que satisfaisant. Nous croyons qu'elle possède les compétences et les capacités pour occuper le poste.

## 8.2 Embauche d'un greffier adjoint

### Il est résolu

de nommer Louis-Gabriel Deschênes au poste de greffier adjoint, poste contractuel à durée déterminée.

La durée de l'emploi de M. Deschênes sera du 12 mai 2026 jusqu'à la date la plus tardive entre le 12 mai 2027 et la date de retour de congé de maternité de la directrice des affaires juridiques et greffière.

### Contexte

M. Deschênes occupera les fonctions de greffier adjoint en remplacement de Mme Descoteaux pendant que cette dernière remplacera Mme Draws au poste de directrice des affaires juridiques et greffière.

Détenteur d'un baccalauréat en droit, M. Deschênes s'est démarqué en entrevue par sa motivation et son professionnalisme.

## 8.3 Embauche de deux ouvriers de voirie

### Il est résolu

de nommer Antoine Cloutier et Émile Smith à titre d'ouvriers de voirie, postes contractuels à durée déterminée.

Le contrat de M. Cloutier débutera le 25 mai 2026 et se terminera le 21 août 2026.

Le contrat de M. Smith débutera le 25 mai 2026 et se terminera le 2 octobre 2026, avec possibilité de prolongation jusqu'au 20 novembre 2026.

### Contexte

La période estivale entraîne une augmentation importante des travaux extérieurs. L'embauche de deux ouvriers contractuels permet de répondre à cette charge de travail accrue et d'assurer le maintien des services pendant la période des vacances.

## 8.4 Embauche d'un préventionniste – Sécurité incendie

### Il est résolu

de nommer Christian Morin au poste de préventionniste, poste permanent à temps plein. La date d'entrée en fonction de M. Morin sera le 25 mai 2026, avec une période de probation de 12 mois, au terme de laquelle il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

### Contexte

M. Jasmin Harvey, qui occupe actuellement le poste de préventionniste, nous a informés de son intention de quitter ses fonctions.

M. Morin a occupé le poste par intérim en 2024 avec succès, et s'est démarqué par sa proactivité et son engagement envers la prévention et la sensibilisation du public.

## 8.5 Embauche d'une agente de gestion financière

### Il est résolu

de renouveler le contrat de Micheline Faucher au poste d'agente de gestion financière, poste contractuel à durée déterminée, pour une durée d'un an à partir du 25 mai 2026.

### Contexte

Mme Faucher a été embauchée pour une durée d'un an en mai 2025 dans le cadre des programmes de subvention et de financement relatif au remplacement des installations septiques.

Comme les programmes se poursuivront en 2026 et 2027, la Municipalité souhaite renouveler son contrat.

## 8.6

# Embauche du personnel pour le Programme d'Animation Vacances 2026

### Il est résolu

de nommer les personnes ci-contre au poste d'animatrice pour le Programme d'Animation Vacances 2026.

Maïlee Ouellet  
Delphine Desjardins  
Elymaud Proulx  
Meghan Jean  
Noémie Villeneuve



## 9.1 Autorisation de dépenses

### Il est résolu

d'autoriser la dépense au montant de 12 299,26 \$, incluant les taxes applicables, pour le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2027.

### Contexte

La FQM offre aux municipalités un accès à des services spécialisés à moindre coût, notamment en ingénierie et en services juridiques.

L'adhésion donne aussi accès à des formations conçues spécifiquement pour le milieu municipal, favorisant ainsi le développement des compétences et le partage de bonnes pratiques.

## 9.2 Réalisation d'une halte du paysage – Chapelle de Tewkesbury

### Il est résolu

de confirmer la participation de la Municipalité au projet pilote de haltes du paysage de la Capitale-Nationale « Vues d'ici » sur le site de la chapelle de Tewkesbury.

### Contexte

Le réseau de haltes « Vues d'ici » de Paysages Capitale-Nationale vise à mettre en lumière les paysages d'intérêt de notre région.

**Coût total estimé du projet : 22 928,70 \$**

**Contribution de Paysages Capitale-Nationale : 65 %**

**Contribution de la Municipalité : 35 %**

## Adoption du *Plan de protection des sources d'eau potable du bassin de la rivière Saint-Charles*

### Il est résolu

d'adopter la version finale du *Plan de protection des sources d'eau potable du bassin de la rivière Saint-Charles, secteur du Château d'eau*, et d'en autoriser le dépôt auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

### Contexte

La réalisation des plans de protections des sources d'eau potable est une obligation provinciale.

Ce plan a été réalisé par la Ville de Québec, en collaboration avec la Ville de Lac-Delage, la Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury et l'Organisme des bassins versants de la Capitale.

## 9.4

# Dépôt d'un certificat à la suite de la période d'enregistrement des personnes habiles à voter

**15 avril 2026** : Avis publics annonçant la tenue du registre (site Web et portail Voilà!)

**21 avril 2026, 9 h à 19 h** : Tenue du registre

Règlement d'emprunt	Projet	Montant	Nombre de demandes de scrutin
26-1118	Reconstruction du ponceau Jacques-Cartier Nord	440 000 \$	0

Personnes habiles à voter : **7 477**

Signatures requises pour la tenue d'un référendum : **759**



## 9.5

# Avis d'intérêt – Programme ÉcoÉnergie 360

### Il est résolu

que la Municipalité déclare son intérêt au programme ÉcoÉnergie 360 et qu'elle autorise le directeur général ou, en son absence, le directeur des finances et trésorier, à signer une autorisation de collecte de données.

### Contexte

Ce programme vise à permettre la réalisation de travaux écoénergétiques sur les actifs municipaux, sans mise de fonds initiale et sans impact sur la capacité d'emprunt de la Municipalité.

Il repose sur un modèle dans lequel les travaux d'amélioration de la performance énergétique sont entièrement financés par les économies d'énergie qu'ils génèrent.

## 9.6 Assurance responsabilité professionnelle – Greffier adjoint

### Il est résolu

qu'aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des notaires*, la Municipalité se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par Louis-Gabriel Deschênes dans l'exercice de ses fonctions de notaire pour la durée de son contrat au sein de la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury en 2026 et 2027.

### Contexte

M. Deschênes est membre de la Chambre des notaires du Québec et, à cet effet, a l'obligation de souscrire au fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des notaires du Québec.

La Chambre des notaires exige une résolution du conseil qui confirme que M. Deschênes sera couvert par nos assurances pour la durée de son contrat.

## 9.7

# Devis d'appel d'offres de la MRC – Transport collectif

## Il est résolu

de confirmer que le conseil de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury est favorable à l'intégration de la Municipalité au devis d'appel d'offres pour le transport collectif de la MRC de La Jacques-Cartier.

## Contexte

La MRC doit procéder à un nouvel appel d'offres afin d'assurer la continuité du service de transport collectif à compter du mois de février 2027.

Dans ce contexte, plusieurs rencontres de travail ont été tenues entre la MRC et la Municipalité afin d'analyser les besoins locaux et d'élaborer une offre de services adaptée.

## 10.1

# Adoption du Règlement numéro 26-1121

*Modifiant le Règlement numéro 17-787 relatif à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*

## Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet



**2. Adoption du règlement**

3. Avis public de promulgation du règlement

## Contexte

La loi autorise la Municipalité à imposer un droit supplétif de 200 \$ lors des transferts de propriété exemptés du droit de mutation (taxe de bienvenue), à l'exception des cas liés à un décès si la réglementation le prévoit.

Toutefois, en raison d'une erreur de rédaction dans le règlement, ce droit supplétif est rarement perçu, même dans des situations où il devrait s'appliquer.

## 11.1 Rapport de demande de soumissions

### Location d'une surfaceuse

Demande de soumissions auprès de **trois entreprises spécialisées**.  
**Une seule soumission conforme** a été reçue à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Robert Boileau	24 094,90 \$

## 11.2

# Recommandation de paiement numéro 1

### Il est résolu

d'accepter la recommandation de la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications relativement à la recommandation de paiement numéro 1 pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux au parc des Baladeurs.

### Contexte

Le projet découle d'une initiative citoyenne du comité de citoyennes du district n° 1, formé dans le secteur du parc des Baladeurs, et vise le remplacement d'un module de jeux désuet ainsi que l'ajout d'équipements complémentaires, selon une démarche d'aménagement participatif.



## 11.3

# Appui à la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade

## Il est résolu

d'appuyer la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade dans la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

## Contexte

L'aide financière provinciale servira à améliorer le site d'escalade du Mont Wright. Le projet vise à remplacer des ancrages usés, à nettoyer les voies et à améliorer la sécurité du secteur de la petite falaise.

La Municipalité et la FQME sont actuellement liées par une entente dans laquelle la FQME est désignée comme gestionnaire du site.



## 11.4

# Entente avec la Maison des jeunes l'Atôme

### Il est résolu

de conclure une entente avec la Maison des jeunes l'Atôme concernant l'embauche d'animateurs-intervenants de parcs pour la saison estivale 2026.

### Contexte

À l'été 2025, la Municipalité a mené un projet pilote d'animateurs-intervenants de parcs avec la Maison des jeunes.

Des adultes étaient présents dans les parcs pour prévenir les comportements à risque et améliorer le climat. Le projet a réduit les méfaits, renforcé le sentiment de sécurité et créé des liens positifs avec les jeunes. Sa reconduction permettrait de consolider ces résultats bénéfiques pour toute la communauté.



## 11.5 Autorisation de dépense

### Il est résolu

d'autoriser une dépense totale de 17 125 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une voiturette électrique pour l'entretien des parcs, projet LO-2607, auprès de Mobilicab inc., soit l'entreprise qui a présenté la plus basse soumission conforme.

### Contexte

Un montant de 18 000 \$ a été inscrit au PTI 2026 pour l'acquisition d'une voiturette électrique équipée d'une benne basculante.

Nous avons reçu cinq soumissions, mais seulement celle de Mobilicab inc. répondait aux besoins de la Municipalité.



## 13.1.1 Rapport de demande de soumissions

### Travaux de pavage de la patinoire de Tewkesbury

Demande de soumissions sur invitation auprès de **six entreprises spécialisées**.  
**Quatre soumissions** ont été reçues à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
<b>1</b>	<b>Pavage F &amp; F inc.</b>	<b>47 953,20 \$</b>
2	Bleau terrassement & pavage ltée	57 257,55 \$
3	Pavage S.M. inc.	64 996,11 \$
4	Groupe Colas Québec inc.	66 536,03 \$

**Plus bas  
soumissionnaire  
conforme**

## 13.1.2 Rapport de demande de soumissions

### Déneigement au parc des Fondateurs

Demande de soumissions sur invitation auprès de **sept entreprises spécialisées**.  
**Deux soumissions** ont été reçues à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Déneigement terrassement Denis Poulin inc.	30 738,57 \$
2	Sinord excavation inc.	46 013,00 \$

Plus bas  
soumissionnaire  
conforme

### 13.1.3 Rapport de demande de soumissions

#### Entretien et déneigement de routes d'accès et de stationnements à Tewkesbury

Demande de soumissions sur invitation auprès de **neuf entreprises spécialisées**.  
**Deux soumissions** ont été reçues à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
<b>1</b>	<b>Sinord excavation inc.</b>	<b>40 873,61 \$</b>
2	Excavation Denis Poulin inc.	42 172,83 \$

**Plus bas  
soumissionnaire  
conforme**

## 13.1.4 Rapport de demande de soumissions

### Fourniture et service de nettoyage de linge

Demande de soumissions sur invitation auprès de **quatre entreprises spécialisées**.  
**Une soumission conforme** a été reçue à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Cintas Canada Ltée	40 463,84 \$

## 13.1.5 Rapport de demande de soumissions

### Travaux de réfection de voirie et d'un ponceau, projets IF-2509A et IF-2403A

Demande de soumissions parues dans le **Journal de Québec** et dans le **système SEAO**.  
**Neuf soumissions** ont été reçues à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
<b>1</b>	<b>ADV excavation inc.</b>	<b>2 161 518,75 \$</b>
2	Axco aménagement	2 273 207,52 \$
3	Maxi-Paysage inc.	2 418 345,68 \$
4	Groupe Colas Québec inc.	2 514 020,36 \$
5	J-M Leclerc	2 551 950,68 \$
6	Inter-Cité construction ltée	2 693 588,68 \$
7	Gosselin Tremblay excavation inc.	2 699 733,72 \$
8	Les Excavations Lafontaine inc.	2 720 649,47 \$
9	P.E. Pageau inc.	2 772 276,63 \$

**Plus bas  
soumissionnaire  
conforme**

## 14.1

# Contrat pour le remplacement du véhicule numéro 12-30 et de ses équipements

## Il est résolu

d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à négocier et à conclure des contrats pour le remplacement du véhicule numéro 12-30 et de ses équipements, projet TP-2608, le tout pour un montant maximal de 100 000 \$, taxes nettes.

## Contexte

Le remplacement du véhicule affecté au traitement des eaux était prévu pour 2027 au coût estimé de 100 000 \$.

Toutefois, en raison de problèmes mécaniques majeurs et d'une importante corrosion, il ne répond plus aux normes de sécurité et de conformité. Les réparations nécessaires sont évaluées à environ 25 000 \$, alors que le véhicule affiche un kilométrage de 222 892 km.



## 14.2 Contrat pour l'installation de la télémétrie

### Il est résolu

d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à négocier un contrat de gré à gré avec l'entreprise Automatisation JRT inc. pour l'installation de la télémétrie au complexe municipal et à la chapelle de Tewkesbury, le tout pour un montant de 19 982, 66 \$, taxes incluses.

### Contexte

**Complexe municipal** : surveiller les alarmes de la génératrice et les trois pompes submersibles dans la palestres.

**Chapelle de Tewkesbury** : surveiller les alarmes du nouveau traitement de l'eau potable et prévoir l'installation d'une génératrice.



## 14.3

### Demande d'entretien estival – Chemin des Alizés

#### Il est résolu

d'accepter la demande reçue le 1<sup>er</sup> avril 2026 des propriétaires concernés du chemin des Alizés (chemin privé) portant sur l'entretien estival dudit chemin pour 2026, 2027 et 2028.

#### Modalités

##### Montant maximal des travaux

2 000 \$ par année, incluant les taxes applicables

##### Remboursement des coûts

Émission de comptes de taxes aux propriétaires concernés selon les dispositions du *Règlement numéro 11-640 sur l'entretien estival des chemins privés*



## 14.4

# Disposition de biens excédentaires – Véhicules et équipements

### Il est résolu

d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à vendre lesdits véhicules et autres équipements appartenant à la Municipalité en les offrant en échange lors d'une transaction d'achat ou en les vendant pour la ferraille ou autre forme de recyclage.

### Biens à disposer

- Camionnette Ford F-150 2014
- Tracteur à gazon Kubota
- Tracteur multifonctionnel Holder
- Camion cube
- Scie à disque du Service incendie

La Municipalité fera appel au Centre de services partagés du Québec pour vendre les véhicules et équipements par offres d'achat. Si ceux-ci ne trouvent pas preneur, elle en disposera pour la ferraille.



## Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
2. Adoption du règlement
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

## Contexte

L'eau du puits de la Montagne devient brunâtre en raison d'une réaction entre le manganèse et le chlore.

La situation dépasse la norme esthétique du gouvernement et pourrait entraîner des blocages dans la plomberie.

## Montant

41 800 \$

## 15.1.1 Dérogation mineure

### Construction d'un bâtiment de remisage isolé de 80 m<sup>2</sup> au 72, chemin de la Découverte

Dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591*, articles 7.2.7 et 7.2.17

Éléments non conformes :

1. Le bâtiment est plus grand que ce que le règlement autorise (70 m<sup>2</sup>)
2. La superficie du bâtiment est plus grande que celle de la résidence
3. La largeur des deux façades du bâtiment est proportionnellement plus grande que celle de la résidence

Considérant l'impact limité sur les propriétés voisines et le fait que le gabarit réel de la résidence est plus important qu'il n'y paraît puisque les galeries, auxquelles la toiture est rattachée, font partie intégrante de l'implantation du bâtiment principal, il est résolu d'accepter la demande

Mont Wright

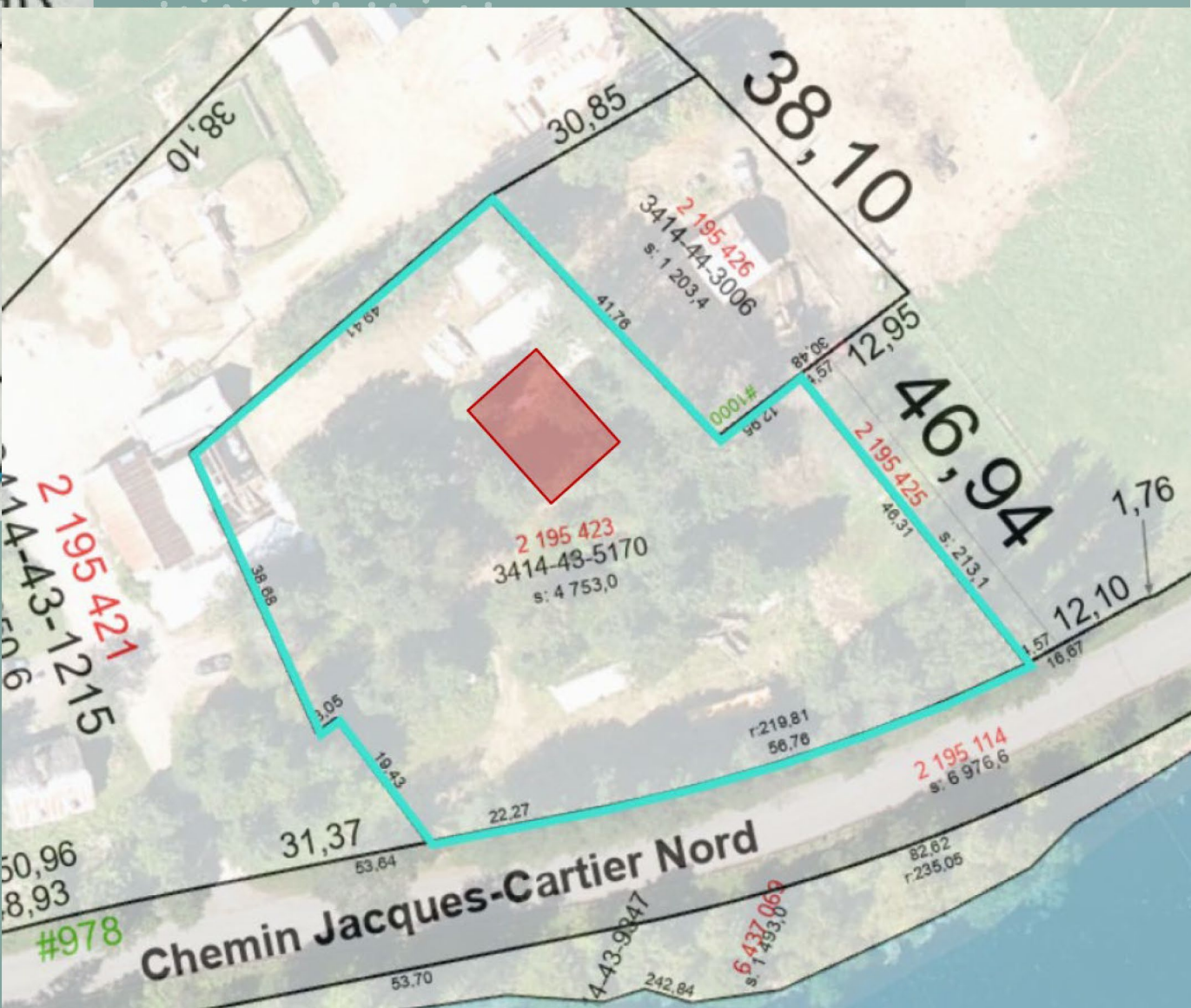
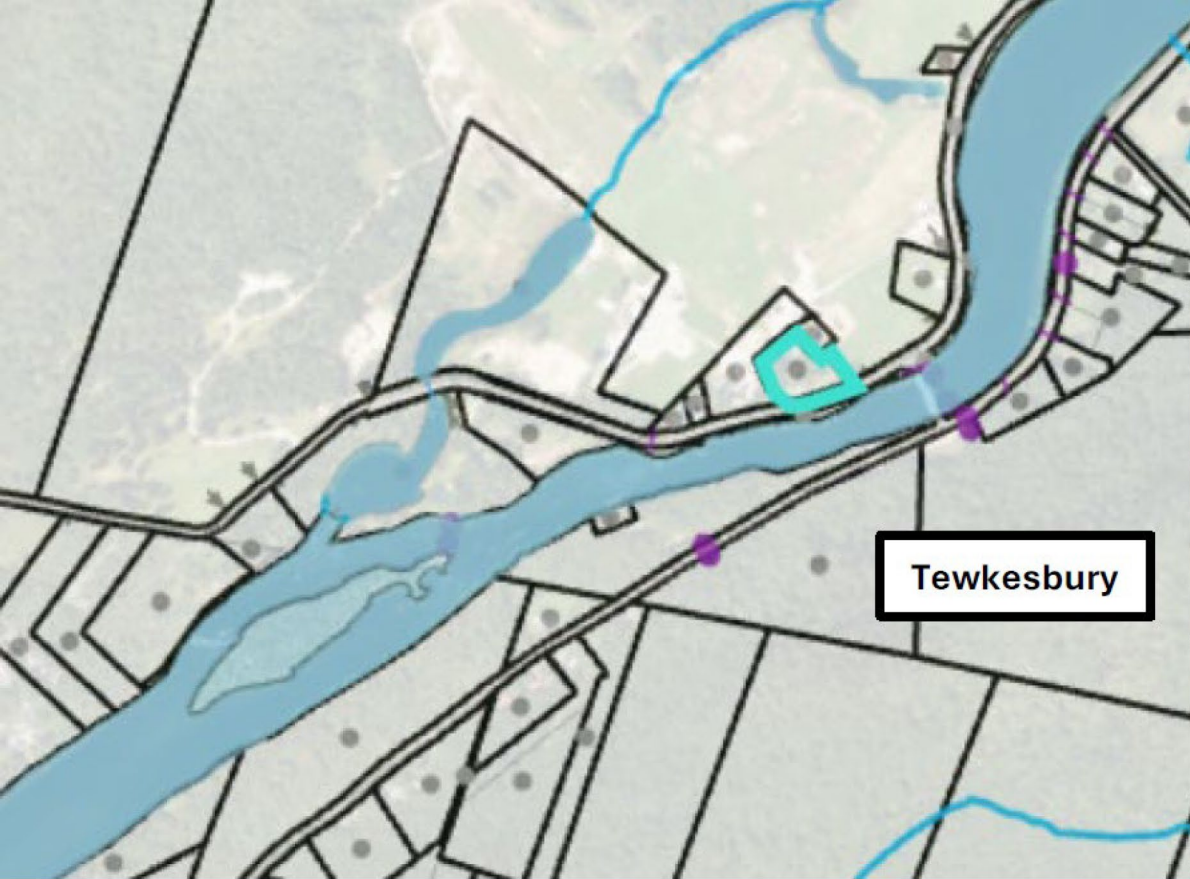


## 15.2.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### Construction d'une résidence unifamiliale isolée au 990, chemin Jacques-Cartier Nord

*Règlement de PIIA 09-603, secteur résidentiel de Tewkesbury (zones RUR-311 à RUR-314)*

Le comité consultatif d'urbanisme et le service de l'urbanisme **recommandent l'approbation de la demande** puisque la construction respecte les critères prévus au règlement.



## 15.2.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

**Agrandissement d'une aire de stationnement de 180,3 m<sup>2</sup> au 93, chemin Craig**

***Règlement de PIIA 09-603, aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 m<sup>2</sup>***

Le comité consultatif d'urbanisme et le service de l'urbanisme **recommandent l'approbation de la demande** puisque l'aménagement respecte les critères prévus au règlement.



## 15.2.3 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

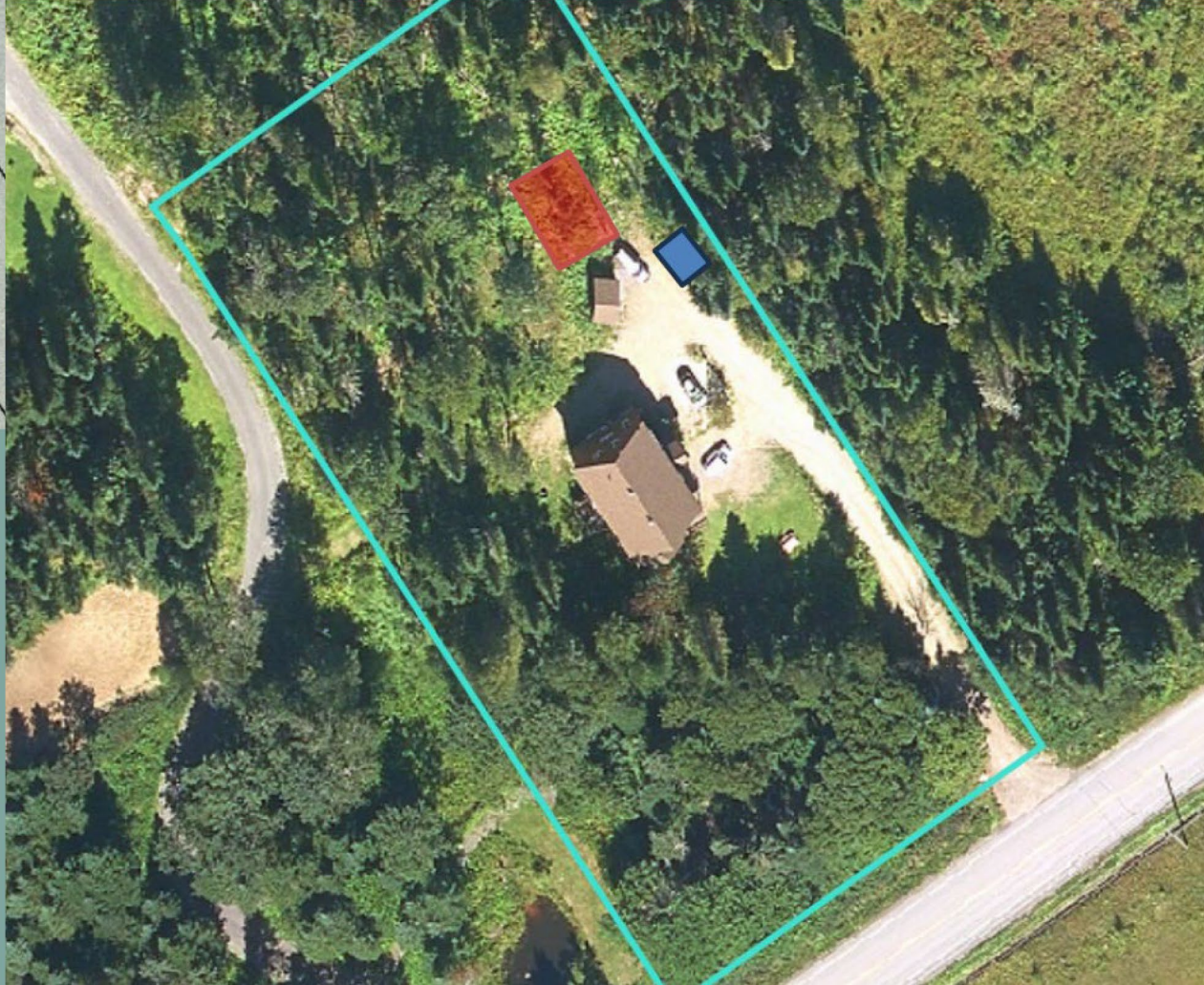
**Construction d'un garage isolé au 3991, route de Tewkesbury**

***Règlement de PIIA 09-603, secteur résidentiel de Tewkesbury (zones RUR-311 à RUR-314)***

Le comité consultatif d'urbanisme et le service de l'urbanisme **recommandent l'approbation de la demande** puisque la construction respecte les critères prévus au règlement.



Tewkesbury

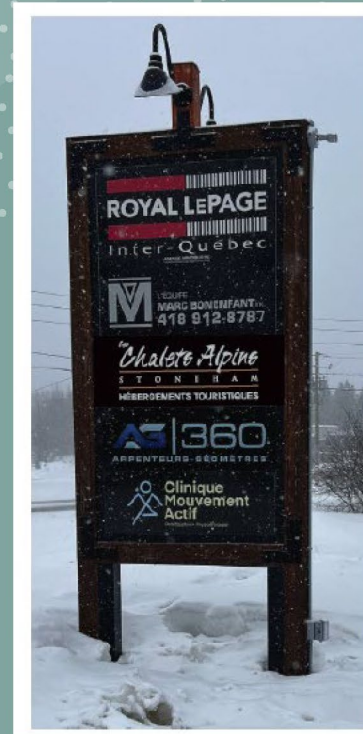


## 15.2.4 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### Ajout d'enseignes pour le commerce Les Chalets Alpains au 271, chemin St-Peter's

#### *Règlement de PIIA 09-603, bâtiment commercial dans la zone CM-103*

Le comité consultatif d'urbanisme et le service de l'urbanisme **recommandent l'approbation de la demande** puisque les éléments des enseignes projetées s'intègrent harmonieusement au socle existant, aux couleurs des autres enseignes murales, respectent les critères applicables en matière d'éclairage, de dimensions et d'intégration visuelle, et ne génèrent aucun impact additionnel sur le milieu bâti ou naturel.



QUANTITÉ : 2X



## 15.2.5 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

**Construction d'un garage isolé de 32,70 m<sup>2</sup> en cour latérale au 63, 1<sup>re</sup> Avenue**

***Règlement de PIIA 09-603, secteur résidentiel sur la 1<sup>re</sup> Avenue (zone RB-104)***

Le comité consultatif d'urbanisme et le service de l'urbanisme recommandent l'approbation de la demande puisque la construction respecte les critères prévus au règlement.



## 15.2.6 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### Rénovations extérieures sur le bâtiment commercial Max Leclerc Construction au 2753, boulevard Talbot

*Règlement de PIIA 09-603*, bâtiment pour un usage commercial ou industriel sur un terrain en bordure du boulevard Talbot

Le comité consultatif d'urbanisme et le service de l'urbanisme sont d'avis de **recommander la demande partiellement selon la catégorie de travaux** :

1. L'enseigne est acceptée sans modification;
2. Les travaux pour l'ajout de portes de garage sont acceptés sans modification;
3. Pour l'aménagement de l'aire de stationnement, la demande est acceptée avec les exigences suivantes :
  - Relocaliser en cour arrière les 4 cases de stationnement prévues en cour avant et celles immédiatement devant la rue afin de minimiser l'occupation de la cour avant et de préserver l'aire végétalisée;
  - Maintenir une zone tampon de 3 mètres en cour avant devant le stationnement;
  - Conserver les conifères en cour avant pour assurer le camouflage du stationnement.



## 16.1

# Adoption du second Projet de règlement

*Règlement 26-P-1105-2 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591*

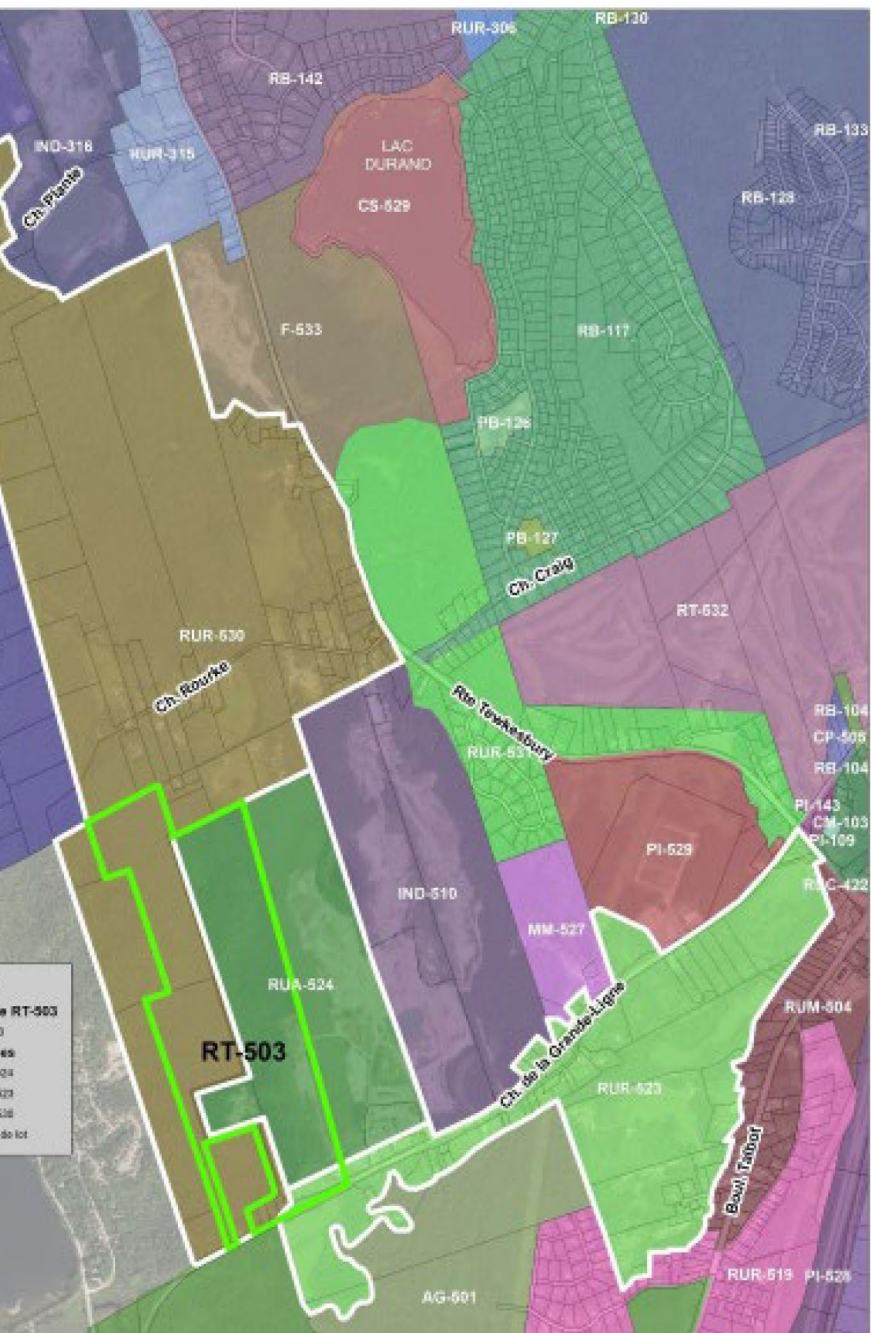
## Processus d'adoption

1. Avis de motion ✓
2. Dépôt et adoption du premier projet ✓
3. Assemblée publique de consultation ✓
- 4. Adoption du second projet**
5. Avis public sur la possibilité de demander un référendum
6. Adoption du règlement
7. Certificat de conformité de la MRC
8. Avis public d'entrée en vigueur

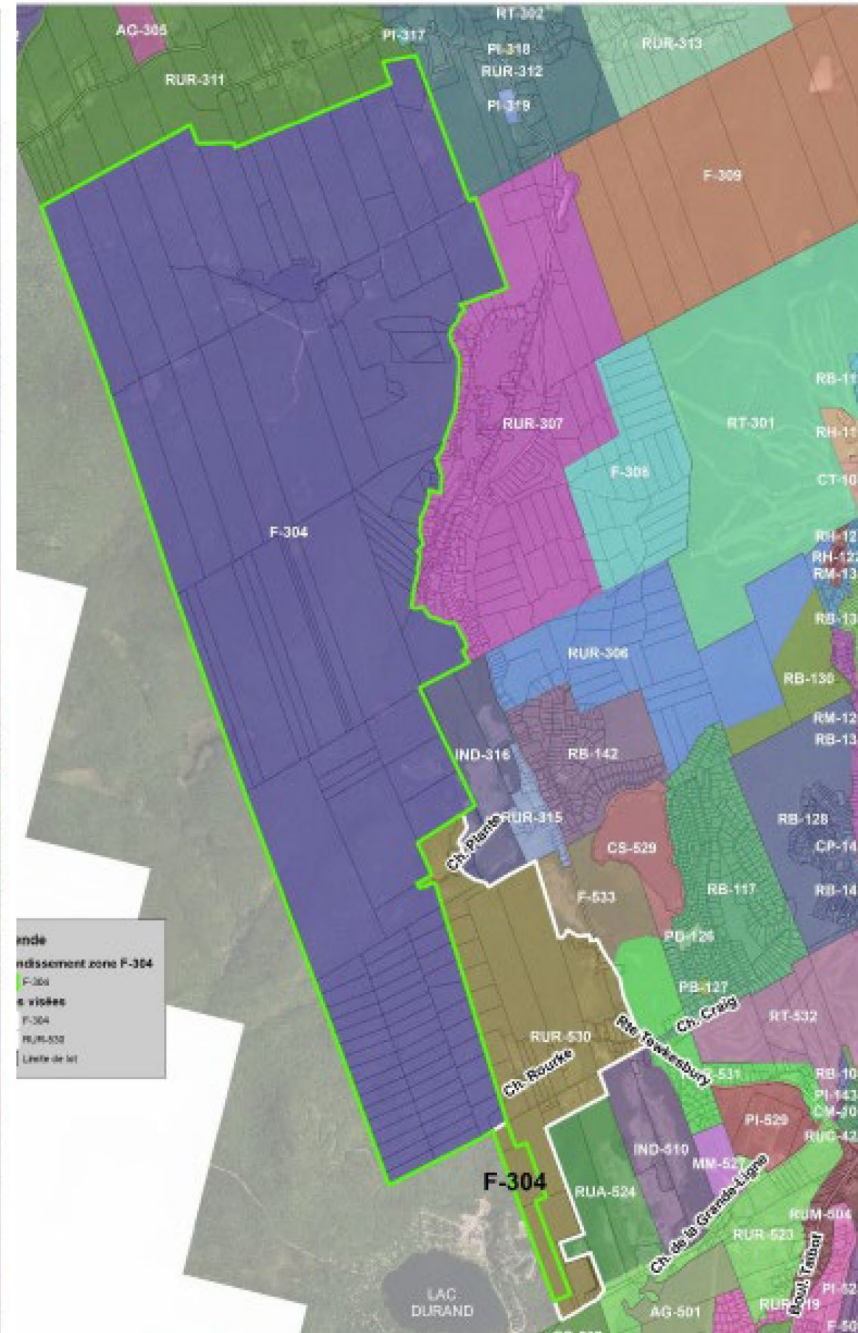
## Contexte

- Créer la zone récréotouristique RT-503 (chemin de la Grande-Ligne, près des activités offertes par Empire 47)
- Agrandir la zone F-304 pour créer une zone tampon entre Lac-Delage et la zone RT-503
- Agrandir la zone de conservation CS-507 (Marais du Nord)
- Dresser un cadre normatif pour la nouvelle zone récréotouristique

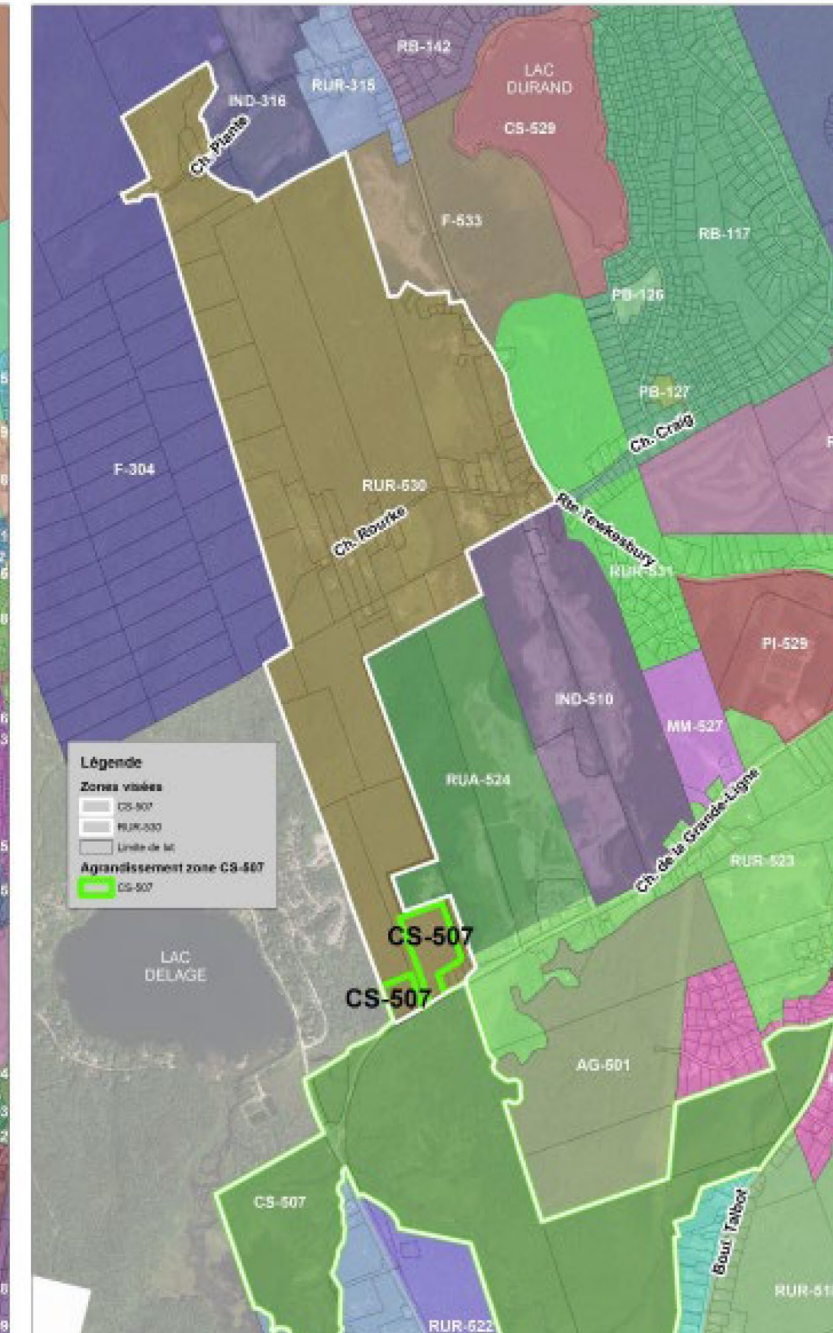
de la zone RT-503 à même les zones RUA-524, RUR-523 et RUR-530



Agrandissement de la zone F-304 à même la zone RUR-530



Agrandissement de la zone CS-507 à même la zone RUR-530



## Processus d'adoption

1. Avis de motion
2. Dépôt et adoption du projet
3. Assemblée publique de consultation
- 4. Adoption du règlement**
5. Certificat de conformité de la MRC
6. Avis public d'entrée en vigueur

## Contexte

Ce règlement, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2026 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, permettra à la Municipalité d'éviter la détérioration des immeubles sur son territoire.

Elle pourra ainsi exiger des travaux sur les bâtiments en mauvais état et faire appel à la Cour supérieure en cas de refus du propriétaire.

## Processus d'adoption

1. Avis de motion
2. Dépôt et adoption du projet
3. Assemblée publique de consultation
- 4. Adoption du règlement**
5. Certificat de conformité de la MRC
6. Avis public d'entrée en vigueur

## Contexte

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* oblige les municipalités à adopter un règlement encadrant la démolition d'immeubles.

Cette obligation vise surtout à mieux protéger les bâtiments qui figurent dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC. Le règlement permet aussi de mieux contrôler l'utilisation des terrains après une démolition.

## 16.4 Nomination des membres du conseil municipal – Comité de démolition

### Il est résolu

que la conseillère madame Sharell Dupras, le conseiller monsieur Yannick Plamondon et le conseiller monsieur André Sabourin soient nommés à titre de membres du comité de démolition de la Municipalité, et ce, pour une durée d'un an.

### Contexte

Ce comité joue un rôle essentiel dans la protection des bâtiments patrimoniaux. Il sera chargé d'autoriser les demandes de démolition conformément aux critères prévus au règlement 26-1120. Dans le cadre de l'analyse de ces demandes, le comité sera appuyé par le Service de l'urbanisme.



## Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet

**3. Adoption du règlement**

4. Avis public de promulgation\*

*\*La **promulgation** est l'étape officielle par laquelle la Municipalité confirme qu'un règlement a été adopté par le conseil et qu'il est applicable.*

## Contexte

Le Règlement 26-1123 vise le financement des installations situées à l'intérieur du territoire du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles.

Les changements visent essentiellement l'harmonisation avec la nouvelle version du règlement concernant le programme de subvention de la Ville de Québec (date de fin, précisions sur les dépenses admissibles, etc.).

## Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet

**3. Adoption du règlement**

4. Avis public de promulgation\*

*\*La **promulgation** est l'étape officielle par laquelle la Municipalité confirme qu'un règlement a été adopté par le conseil et qu'il est applicable.*

## Contexte

Le Règlement 26-1124 vise le financement des installations situées à l'extérieur du territoire du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles.

Les changements visent essentiellement l'harmonisation avec la nouvelle version du règlement concernant le programme de subvention de la Ville de Québec (date de fin, précisions sur les dépenses admissibles, etc.)

## 17 Divers

### 18 Deuxième période de questions

#### **Le conseil municipal valorise la participation citoyenne**

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct. Votre intervention sera filmée et enregistrée.

### 19 Levée de la séance